



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
PREFET DE LA GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 1^{er} décembre 2017

LA PREFECTURE COMMUNIQUE

**Fermeture définitive de la régie des recettes de la préfecture de la Guadeloupe
ce mercredi 6 décembre 2017**

Suite à la mise en place des télé-procédures concernant les cartes grises et les permis de conduire, la régie des recettes ne réalise plus l'encaissement des taxes pour les cartes grises ni la vente de timbres fiscaux pour les permis de conduire.

Pour les autres démarches impliquant la présentation de timbres fiscaux (les demandes de carte nationale d'identité, de passeport ou de titres de séjour) les usagers peuvent faire leur achat en ligne sur le site :

<https://timbres.impots.gouv.fr>
ou se rapprocher d'une trésorerie

La liste des établissements assurant la vente des timbres fiscaux est également disponible sur le site :

[https://www.pagesjaunes.fr/annuaire/departement/
guadeloupe-971/timbres-fiscaux](https://www.pagesjaunes.fr/annuaire/departement/guadeloupe-971/timbres-fiscaux)

**Aucun timbre fiscal ne pourra donc plus être acheté en préfecture
à compter du 6 décembre 2017**

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux

